

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SAFFRÉ

Séance du jeudi 11 mai

| |
|---|
| Nombre de Membres En exercice : 27 Votants : 27 (dont 4 pouvoirs) |
|---|

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 11 mai à 20h00, le Conseil Municipal de SAFFRE, régulièrement convoqué le 4 mai 2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Mme la Maire.

| | | | |
|----------------------|----------------------|-------------------|----------------|
| LEFEUVRE Marie-Alexy | GRASLAND Bernadette | CHOUIN Pascal | BOULEIS Claire |
| BOCQUEL Pascal | LORENT Patrick | BOLOMEY Sophie | PEN Jean-Mari |
| BOULAY Isabelle | GREGOIRE Jean-Luc | GOGENDEAU Valérie | |
| FONTAINE Rémy | THOMAS Eric | HOLE Géraldine | |
| THOMASSIN Marion | BERTHELOT Christelle | LOUET Ludovic | |
| FILLOUX Bernard | RAUX Jean-Claude | BODIN Céline | |
| BOERI Marc | POULIN Denis | GUERIN Alexandre | |

Pouvoirs : FOURRIER Jessica représentée par LOUET Ludovic, BRIAND Jacqueline représentée par Bernard FILLOUX, POTIRON Corinne représenté par BOULEIS Claire, OUARY Jérôme représentée par PEN Jean-Mari

Jean-Luc GREGOIRE a été élu Secrétaire de Séance.

N°056-2023

| |
|--|
| Avis sur le projet d'unité de méthanisation sur la commune de Saint Herblain |
|--|

Une enquête publique relative à la réalisation par la société BIOMETHANE DES BORDS DE LOIRE, d'une usine de méthanisation sur la commune de Saint Herblain est ouverte du 17/04/2023 au 17/05/2023.

Madame la Maire précise que :

« L'installation de la Biométhane des Bords de Loire est destinée au déconditionnement et à l'hygiénisation de biodéchets d'une part, et à la méthanisation de déchets organiques d'autre part. Il produira du biogaz épuré puis injecté sous forme de biométhane localement dans le réseau de distribution et du digestat (résidu de la méthanisation) valorisé en agriculture dans le cadre d'un plan d'épandage.

Le projet répond à des enjeux locaux de production d'énergies renouvelables et de traitement des biodéchets pour le territoire de Nantes Métropole. Quant au digestat, il sera épandu sur des parcelles de 25 exploitations agricoles se substituant ainsi à la fertilisation existante à partir d'engrais de synthèse.

Biométhane des Bords de Loire sollicite dans le cadre de son projet une autorisation d'exploiter pour une capacité de traitement maximale de 90 t/j conduisant à la production annuelle de 25 GWh de gaz renouvelable.

Ce projet s'inscrit dans un contexte d'économie circulaire dont le bilan carbone est positif et conduit à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre d'environ 5000 tonnes de CO2éq chaque année. »

La Commune de Saffré est concernée de part le plan d'épandage au même titre que Blain, Bouvron, Casson, Cordemais, Couëron, Fay-de-Bretagne, Grandchamps-des-Fontaines, Guenrouët, Heric, La Chevallerais, Le Temple-de-Bretagne, Malville, Nort-sur-Erdre, Notre-Dame-des-Landes, Quilly, Sautron, Saffré, Saint-Etienne-de-Montluc, Sucé-sur-Erdre et Vigneux-de-Bretagne (département de la Loire-Atlantique) communes concernées par le plan d'épandage.

A Saffré, Engie Bioz a contractualisé avec les agriculteurs pour 81.4 ha.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet l'avis suivant :

Le Conseil Municipal s'interroge sur la localisation de l'usine à proximité de la Loire est des risques de pollution.

Il est vigilant sur l'aire d'alimentation de la nappe phréatique, son avis serait défavorable si les épandages devaient se situer dans l'aire d'alimentation de captage de l'eau.

Sa position serait plus favorable si la production de digestats était réalisée sur le territoire communal.

Il autorise Madame la Maire à communiquer cet avis au commissaire enquêteur.

Extrait certifié conforme,

Saffré le, 19 mai 2023

La présente délibération sera susceptible de faire l'objet, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication, d'un recours en excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Nantes ou d'un recours administratif gracieux auprès des services.

Publiée le 19 mai 2023

Transmise au contrôle de légalité préfectoral le

Certifiée exécutoire le